

**Réponse à l'interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts intitulée :
« Quelles conséquences à l'émeute qui s'est déroulée à Lausanne dans la nuit du 12 au 13 mai ? »**

Préambule

Afin de répondre en pleine connaissance de cause, la Municipalité estime qu'il est utile de relater la chronologie des événements.

Dimanche 13 mai 2012, vers 04 heures 30, plusieurs patrouilles se sont rendues sur la place Bel-Air où une bagarre avait éclaté entre une dizaine d'individus. Très rapidement, les policiers se sont trouvés en présence d'une deuxième bagarre impliquant 2 groupes d'une quinzaine de protagonistes, soit environ 30 personnes, et d'un groupe d'une dizaine d'individus, devant le bâtiment de la tour Bel-Air, dont certains tenaient leur ceinture à la main.

Au vu du nombre important de personnes sur cette place et de la tension qui y régnait, il a dû être fait usage, à 2 ou 3 reprises, du mégaspray par-dessus la foule, dans le but de la disperser.

Certains individus présents dans la foule – composée d'environ 200 personnes – ont commencé à lancer des bouteilles en verre en direction des policiers. Dès lors et afin d'assurer leur sécurité, ces derniers ont opéré un repli au bas de la rue Haldimand. Plusieurs patrouilles de gendarmerie, ainsi que des polices limitrophes, à l'écoute des ondes, se proposèrent spontanément en renfort.

Une nouvelle bagarre se déclencha alors sur la terrasse Jean Monnet, impliquant approximativement une cinquantaine de personnes, dont au moins une ou deux utilisaient une arme de défense à électrochocs.

La configuration des lieux ainsi que la présence de plusieurs groupuscules ne permettait pas d'avoir un contrôle total de la place et des artères y débouchant, ainsi que de la terrasse Jean Monnet, rendant impossible l'identification et l'interpellation des auteurs de trouble cachés au milieu des noctambules.

Le noyau dur, composé de 2 bandes rivales, s'est finalement séparé, un des groupes, soit une quinzaine d'individus, chemina en direction de la place St-François, tandis que l'autre, composé également d'une quinzaine de personnes, descendit la route de Bel-Air. A cet instant, profitant du fait que les policiers étaient occupés à gérer des quidams récalcitrants au bas de la rue Haldimand, le dernier groupe nommé a encore lancé des projectiles en direction des forces de l'ordre, projectiles qui terminèrent leur vol sur les véhicules de police.

10 à 15 individus hostiles se sont mis à lancer des chaises en direction de la vitrine d'une boulangerie, tentant également d'utiliser un container aux mêmes fins. Dans le but de disperser les auteurs de trouble et de protéger les biens, un tir défensif, par ricochet au sol, de balles en caoutchouc a été effectué à une distance de quelque 20-25 mètres ; dispersé, le groupe quitta les lieux en direction de la gare.

Suite à de nouvelles bagarres à cet endroit et à la demande de la Police ferroviaire, les policiers se sont rendus dans l'enceinte de la gare. Le dispositif a pu être levé à 06 heures 36, quand ledit lieu eut retrouvé un peu de calme, suite aux départs des trains.

Une des difficultés rencontrées a été l'effectif limité de la police lausannoise en regard d'une foule d'environ 200 personnes, dont la plupart se trouvaient sous l'influence de l'alcool. Au sein de cette foule, une cinquantaine d'individus, très hostiles, ont profité de l'effet de masse et obligé, à plusieurs reprises, les forces de l'ordre à se replier. Le principe de proportionnalité a été privilégié, afin de ne faire courir aucun risque physique aux agents de police.

La situation relatée ci-dessus s'est reproduite, bien que de manière plus limitée, de façon assez semblable durant la nuit du 26 au 27 mai 2012, à nouveau sur la place Bel-Air.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. La Municipalité peut-elle confirmer les événements qui se sont déroulés dans la nuit du 12 au 13 mai et les informations qui ont été publiées dans la presse au sujet de l'émeute ?

La Municipalité les confirme, dans le sens du préambule.

2. En particulier, la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur les éléments suivants :

(i) Le nombre de policiers qui sont intervenus ?

22 collaborateurs lausannois et 14 policiers hors Lausanne, à savoir 4 patrouilles de gendarmerie, dont une patrouille chien, 2 patrouilles de la police de l'Est lausannois et un équipage de la police de l'Ouest lausannois, soit un total de 36 policiers.

(ii) Le nombre de jeunes concernés par ces actes, soit ceux qui se sont opposés avec violence aux forces de l'ordre ?

Ce nombre est estimé, sur toute la durée de l'intervention, à environ 50 à 70 personnes qui, soit se sont battues entre elles, malgré la présence de la police, soit ont lancé des bouteilles et des verres sur les policiers, en se dissimulant parmi la foule de quelque 200 noctambules, soit ont tenté de causer des dommages à un commerce.

(iii) Le fait qu'un ou plusieurs jeunes auraient utilisé un pistolet Taser à l'encontre des policiers ?

Un ou deux individus se trouvaient effectivement en possession d'une arme de défense à électrochocs, laquelle a été utilisée dans la bagarre, mais à aucun moment contre les forces de l'ordre.

(iv) La présence éventuelle de blessés au cours de la bagarre générale ou à la suite de celle-ci ?

Aucun policier n'a été blessé et, renseignements pris auprès du CHUV au terme de l'intervention, aucune personne impliquée dans les diverses bagarres ne s'est présentée dans cet établissement pour y recevoir des soins. Un doute subsiste toutefois, dans la mesure où, pour la plupart, elles ont quitté le territoire lausannois en train, notamment en direction des cantons de Fribourg et Neuchâtel.

Néanmoins, suite à cette émeute, il est indéniable que plusieurs personnes ont été incommodées par les jets de sprays au poivre ou ont reçu des coups de bâtons tactiques. En effet, ces moyens de contrainte ont été utilisés par les policiers, d'une part afin de préserver leur intégrité physique et, d'autre part, afin de pouvoir rétablir l'ordre public.

(v) Les dégâts matériels constatés à la suite de l'émeute ?

Aucun dommage n'a été constaté suite à cette émeute et ce, malgré les bouteilles qui se sont brisées sur les véhicules de police. Sur la route de Bel-Air, un groupuscule d'une dizaine de personnes a lancé des chaises de la terrasse en direction de la vitrine d'un commerce, mais sans atteindre celle-ci, les trublions ayant été dispersés avant de commettre des dommages.

(vi) Les éventuelles interpellations auxquelles les forces de police ont procédé lors de la bagarre ou à la suite de celle-ci ?

Durant la bagarre de la place Bel-Air, aucun individu n'a pu être interpellé, notamment du fait de l'infériorité des forces de l'ordre et des jets d'objets dangereux dans leur direction. Il est à noter que durant la première phase de cet événement, seuls 6 policiers étaient équipés d'un casque et d'un bouclier, ce qui était insuffisant pour tenter des interpellations.

Dans le hall de la gare, un perturbateur a été interpellé et sera dénoncé pour possession de produits stupéfiants et infraction au Règlement général de police. Aucune relation n'a pu être faite entre lui et l'émeute.

3. **La Municipalité peut-elle indiquer si les individus (ou certains d'entre eux) qui se sont opposés aux forces de l'ordre ont été identifiés ? Dans le cas contraire, la pose de caméras de vidéosurveillance aux abords de la place Bel-Air et de la gare aurait-elle pu permettre l'identification des délinquants ?**

Aucun individu n'a, à ce jour, pu être identifié concernant la bagarre générale de la place Bel-Air et les jets de bouteilles sur les forces de l'ordre. La pose de caméras de vidéosurveillance aurait peut-être pu permettre l'identification de certains d'entre eux.

Concernant la gare de Lausanne, où les individus se sont ensuite rendus, des caméras existent en divers points du bâtiment et des souterrains. Le contrôle de ces bandes est en cours. Toutefois, dans l'hypothèse où les images permettraient de voir avec précision les personnes, il sera très difficile, voire impossible, de faire le lien entre l'une ou l'autre d'entre elles et celles qui ont lancé les objets contre la police sur la place Bel-Air. En effet, les fauteurs de trouble se sont très rapidement dissimulés dans foule présente sur les lieux, ce qui rendait leur identification impossible.

4. **La Municipalité peut-elle confirmer si une enquête a bien été ouverte par le Ministère public en relation avec ces événements ?**

La procureure de service a été informée des faits le matin même. En l'état, elle n'a pas ouvert d'enquête, mais a demandé à être renseignée en cas d'identifications ultérieures.

5. **Sous réserve de discussions ou autres débats réunissant tous les acteurs concernés en vue de trouver des solutions à long terme aux problèmes posés par la vie nocturne lausannoise, la Municipalité a-t-elle d'ores et déjà décidé de mesures urgentes pour éviter que de tels événements ne se reproduisent ?**

Une réflexion urgente sur les pistes de solutions envisageables a été conduite par les différents services concernés de la direction de la sécurité publique et des sports. Suite à cette réflexion, une large consultation des milieux concernés est prévue à la fin du mois d'août (partis politiques, milieux économiques, milieux de la prévention et de la jeunesse, services publics). Cette consultation débouchera sur un certain nombre de mesures.

Par ailleurs, les établissements de nuit ont été conviés à une séance pour leur proposer des cours pour leurs agents de sécurité. Cette séance a été largement suivie.

Dans le cadre de la police coordonnée, une demande d'appui, selon une appréciation du risque qui sera faite régulièrement, a été adressée à la Police cantonale vaudoise, qui a donné une réponse favorable à cette requête. Un appui de la Police cantonale a pu être mis sur pied certaines fins de semaines, contribuant ainsi à éviter la répétition des événements du mois de mai.

Lausanne, le 23 août 2012